

ASSURANCE TOUS RISQUES TRANS'EQUIDES

Exclusif sur
le marché

Assurance des chevaux convoyés y compris en l'absence de dommages au véhicule

exclusivité

**Pour tous
véhicules**

vans, camions VL, camions Poids
lourds

**Prise en charge
des frais
vétérinaires &
invalidité**

Les dommages blessures des
chevaux transportés sont
couverts lors du transport & lors
du chargement/déchargement

**Dommages à
l'intérieur**

jusqu'à 5000€

exclusivité

**Tous risques
sellerie**

pour des montants de 1500€
jusqu'à 5000€

exclusivité

**Plafonds de
garanties**

de 10000€ à 150000€
par véhicule

Annulation

remboursement des engagements,
réservations et hébergements

Modalités de souscription

Pièces à envoyer

relevé d'informations, RIB
et copie de la Carte grise

Par email

commercial@
equitassistance.com

**ATTENTION ! Ce contrat est accessible UNIQUEMENT en
complément des garanties EQUITASSISTANCE.**



ASSURANCE TOUS RISQUES -TRANS EQUIDES



CONTRAT TOKIO TRANSEQUIDES

Police GROUPE - FR 019043 ML

CLIENT EQUITASSISTANCE N° 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-jointes les différentes clauses du contrat TRANSEQUIDES. Ce contrat a pour objet de garantir les dommages subis par les équidés lorsqu'ils sont transportés. Ces garanties sont accordées aux conditions TOUS RISQUES selon les conditions générales ci-jointes.

Veuillez noter que ces garanties s'appliquent y compris en l'absence d'accident caractérisé.

Ces garanties nécessitent dans tous les cas de figures, un appel auprès de la plateforme d'assistance

RES ASSISTANCE disponible 7j/7 et 24H/24, et plus particulièrement pour bénéficier de la garantie Tous RISQUES.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Votre conseiller

I. DETAILS DES GARANTIES

I.I Garanties comprises

GARANTIES	PLAFOND DES GARANTIES	FRANCHISE	Références CG
TOUS RISQUES	PLAFONDS DE GARANTIE AU CHOIX (Voir II.)		
Abattage humanitaire	La valeur maximale par Equidé est fixée à 15.000€	Sans franchise	Article 2.2 FR 019043 ML
Vol des équidés			
Frais d'enlèvement et de destruction des équidés	10% du capital maximum par transport et équidé	Sans franchise	Article 2.3 FR 019043 ML
Frais vétérinaires de 1 ^{er} urgence et traitement consécutif	1.500€ par équidé	Franchise 250€ Ou 0 selon le cas	Article 2.3 FR 019043 ML
Frais perdus d'engagement à une compétition officielle ou sortie de tourisme organisée+ frais de séjour	1.500€ par évènement	Sans franchise	Article 2.3 FR 019043 ML
Inaptitude/Invalidité	85% de la valeur de l'équidé	Sans franchise	Article 2.4.1 FR 019043 ML
Sellerie	15% du capital Minimum 1.500€ et maximum 5.000€ Par véhicule	Sans franchise	Article 2.4.2 FR 019043 ML





I.2 Garantie Optionnelle

GARANTIE	PLAFOND DE GARANTIE	FRANCHISE	PRIME Forfaitaire Par véhicule	Références CG
Aménagements intérieurs du véhicule en Tous risques	5.000€	250€	110€	Article 3.1 FR 019043 ML

Vous souhaitez ajouter cette option à votre projet ? OUI NON

PLAFONDS DE GARANTIES	CAPITAL PAR UNITE DE TRANSPORT	FRANCHISE	PRIME/AN (Hors frais et taxe)	COCHEZ VOTRE CHOIX
1	10.000€	0	210€	1
2	15.000€	0	370€	
3	30.000€	0	565€	
4 A 9	45.000€	0	Nous consulter	
10	maxi 150.000€	0	Nous consulter	

III. ZONE DE CIRCULATION

ZONE DE CIRCULATION	TERRITORIALITE	Majoration	COCHEZ VOTRE CHOIX
ZONE 1	France METROPOLITAINE hors Corse	0	X
ZONE 2	France, Corse, Monaco, Andorre, Suisse, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Luxembourg, Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni.	1,15	

DATE DE DEPART DE GARANTIE SOUHAITEE

...../.../..... A 24H

ECHEANCE DU CONTRAT : 01/01



VEHICULE CONCERNE



MARQUE	MODELE	IMMAT	PLUS de 3.5T	NOMBRE DE PLACES CHEVAUX	CAPITAL N° de Plafond le garanties souhaité	OPTION Dommages au véhicule (Oui/non)	ZONE de Circulation Zone 1 ou 2
.....	OUI /NON	ZONE 1 /ou 2

*Réduction sur demande en fonction du nombre de véhicule (au-delà de 2).



DECLARATION DEMANDEUR



SUR LES 36 DERNIERS MOIS	NOMBRE	DATE
Sinistre responsable	NEANT	
Sinistre NON - responsable	NEANT	
VOL	NEANT	

Le demandeur d'assurance Mr/ Déclare avoir indiqué tous les sinistres qu'il a causé ou subi durant les 36 derniers mois, et n'avoir eu aucun contrat résilié pour non- paiement de prime ou pour sinistre.

Demande de mise en place de la garantie trans equides >>>>

Signature

REGLEMENT ORIGINAL SE FERA PAR TELEREGLEMENT

Sas AssuGest Conseil Assistance - SAS de courtage d'assurance au capital de 10 000 €. La société exerce le courtage d'assurance conformément aux dispositions de l'article L.520-1-2B. Siège social : 4 rue Pelletier 69170 Tarare. Société sous forme de SAS - Inscrite au RCS de Villefranche Sur Saône- SIREN n° 790 362 131 (A.P.E. 6622 Z). Numéro immatriculation Orias : 130 016 07 (www.orias.fr). Société sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). La société ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société. La liste des fournisseurs avec lesquels nous travaillons est disponible sur simple demande. Pour toute réclamation : service-reclamation@agc-assistance.com



TRANS EQUIDES

GARANTIE AUTOMATIQUE			
GARANTIE	Réf CG	SOUS-LIMITE	FRANCHISE
Tous Risques Abattage Humanitaire Vol des Equidés	ARTICLE 2.2)	Valeur maxi par équidé 15 000 EUR	Néant
Frais d'enlèvement et de destruction des équidés	ARTICLE 2.3)	10 % du capital maximum transport et équidé	
Frais médicaux de 1 ^{ère} urgence et traitement médical consécutif	ARTICLE 2.3)	1 500 EUR par équidé	
Frais d'engagement à une compétition officielle ou sortie de tourisme organisée + frais de séjour	ARTICLE 2.3)	1 500 EUR par évènement	
Inaptitude	ARTICLE 2.4.1)	85 % de la valeur de l'équidé	
Sellerie	ARTICLE 2.4.2)	15 % du capital mini 1 500 EUR maxi 5 000 EUR par véhicule	

GARANTIE OPTIONNELLE				
GARANTIE	SOUSCRITE	Réf CG	SOUS-LIMITE	FRANCHISE
Aménagements intérieurs du véhicule en Tous Risques	OUI/NON	ARTICLE 3.1)	5 000 EUR	250 EUR